



Doc. 14082
20 juin 2016

Les réfugiés en danger en Grèce

Amendement¹ n° 7

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6.9, insérer le paragraphe suivant:

«à publier des informations systématiques, cohérentes, claires, complètes et compréhensibles sur la situation en ce qui concerne les «hotspots», la rétention, la capacité d'accueil, la procédure d'asile et les progrès réalisés dans le traitement des demandes, ainsi que la capacité opérationnelle et les activités du Service d'asile.»

1. 2016 - Troisième partie de session

